DLP 28-5-64 380701

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

3ème Supplément au bulletin N° 44 de Mai 1964

27 Mai 1964

AVERTISSEMENTS

RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENTS

Les pluies diluviennes qui ont affecté toute la région (à l'exception de quelques vallées des grandes Alpes) du 23 au 25 Mai ont entrainé la plus grande partie des anti-parasitaires appliqués avant ces dates.

En conséquence, si un renouvellement immédiat n'a pas été entrepris sur l'initiative de l'abonné, il devra être effectué dans les délais suivants:

VIGNE

MILDIOU DE LA VIGNE - Généraliser le traitement à toutes les vignes, en toutes régions dès réception et de toutes façons avant le 31 mai, d'autant plus que des foyers primaires étaient déjà apparus avant les pluies.

BLACK-ROT (zones atteintes) des foyers sont également apparus depuis le 18 Mai; renouveler dès réception et ensuite entre le 4 et le 6 Juin; les prochaines taches devant apparaitre à partir du 7 environ.

VERS DE LA GRAPPE - La population des papillons ayant sensiblement diminué depuis une semaine dans les parties basses, seuls seront renouvelés les traitements à caractère préventif (D.D.T., D.D.D., roténone, arséniate) appliqués avant les pluies du 23 au 25 dans les zones élevées des vignobles. Du fait de la proximité de la fin des attaques de 1ère génération on préférera les produits à caractère curatif (tous les autres produits de la liste).

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Un traitement sera appliqué dès réception s'il n'a pas été fait de suite après les pluies du 23 au 25. Il devra être renouvelé entre le 6 et le 8 Juin en prévision d'une recrudescence importante de la maladie à attendre après ces dates.

CARPOCAPSE - S'en tenir aux indications du bulletin du 21 Mai, sans extension à d'autres régions. Les traitements ne seront renouvelés qu'en cas de forte précipitation survenant avant la parution du prochain bulletin.

TORDEUSE ORIENTALE (pépinières) - En toutes régions, renouveler d'urgence les traitements appliqués avant le 25 Mai.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

P 383

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX